

*Affaires courantes*

dans le coin. Je suis heureux de pouvoir prendre la parole.

J'ai le privilège, en vertu de l'article 36 du Règlement, de présenter dix pétitions signées au total par 1 163 de mes électeurs qui habitent Osoyoos, Oliver, Okanagan Falls, Kaleden, Summerland et Naramata.

Les pétitionnaires s'opposent tous à la taxe proposée sur les produits et services. Ils affirment qu'il s'agit là d'une forme injuste d'imposition, car on ne tient pas compte de la capacité de payer des contribuables, et ils exhortent le gouvernement à rejeter la taxe proposée sur les produits et services. Ils invitent également le gouvernement à retirer cette proposition qui fera porter le fardeau fiscal aux Canadiens ordinaires par le biais d'une taxe à la consommation régressive et à plutôt procéder à une véritable réforme fiscale.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre):** Madame la Présidente, on répond aujourd'hui aux questions n<sup>os</sup> 135, 160, 166 et 168.

[Texte]

## LA PRIVATISATION

Question n<sup>o</sup> 135—**M. Taylor:**

Le gouvernement est-il disposé *a*) à révéler les (i) titres (ii) auteurs (iii) date de production (iv) teneur des études ou autres recherches réalisés, le cas échéant, par ou pour le gouvernement ou la Société canadienne des postes relativement à la privatisation de la totalité ou d'une partie du système postal ou des opérations postales, *b*) à mettre ces documents à la disposition des députés?

**L'hon. Harvey André (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):** Le gouvernement sait que les renseignements susceptibles d'être fournis à l'honorable député ont en fait été communiqués au Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale, le 2 novembre 1989. Le gouvernement croit donc que, de cette manière, une réponse satisfaisante est donnée à la question de l'honorable député.

## LES STATISTIQUES SUR LES PERSONNES DU TROISIÈME ÂGE VIVANT DANS LA CIRCONSCRIPTION DE SCARBOROUGH-OUEST

\*Question n<sup>o</sup> 160—**M. Wappel:**

Le gouvernement conserve-t-il des données au sujet des gens du troisième âge qui vivent dans la circonscription de Scarborough-Ouest et, dans l'affirmative, *a*) combien sont-ils, *b*) quel est, en moyenne, (i) leur âge (ii) leur revenu, *c*) quelle proportion d'entre eux (i) sont mariés (ii) sont célibataires, veufs ou veuves (iii) possèdent leur propre maison (iv) sont locataires?

**L' hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie):** Statistique Canada communique les renseignements suivants:

Les renseignements sur les personnes du troisième âge (personnes âgées de 65 ans et plus) vivant dans la circonscription fédérale de Scarborough-Ouest sont disponibles. Ils proviennent du Recensement de 1986 et se retrouvent au tableau ci-joint.

## CARACTÉRISTIQUES CHOISIES DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, SCARBOROUGH-OUEST, 1986

A) NOMBRE		
Total		11 190
Hommes		4 445
Femmes		6 750
B) ÂGE MOYEN		
Total		73.7 ans
Hommes		72.6 ans
Femmes		74.4 ans
C) ÉTAT MATRIMONIAL		
	Nombre	Pourcentage
Mariés (es) présentement	5 650	50.5
Séparés (es)	250	2.2
Divorcés (es)	335	3.0
Veuf/veuves	4 110	36.7
Jamais mariés (es)	855	7.6
Total	11 190	100.0
D) REVENU MOYEN, 1985 <sup>1</sup>		
Total		13 986\$
Hommes		17 933\$
Femmes		11 154\$
E) PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS VIVANT À LOYER <sup>1</sup>		
	Nombre	Pourcentage
Total	3 390	33.8
Personnes responsables des paiements	2 650	26.4
Personnes non responsables des paiements	740	7.4
F) PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS/PROPRIÉTAIRES <sup>1</sup>		
	Nombre	Pourcentage
Total	6 630	66.2
Personnes responsables des paiements	3 980	39.7
Personnes non responsables des paiements	2 650	26.4